

TFP Agent de sécurité cynophile (ASC)

Qu'est-ce que le Titre à Finalité Professionnelle (TFP) « Agent de sécurité cynophile (ASC) » ?

Le [TFP](#) « Agent de sécurité cynophile » est une certification, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), créée et reconnue par [la branche professionnelle de la Prévention et Sécurité](#). Elle permet de valider les compétences professionnelles du métier d'Agent de sécurité cynophile exigées au sein de l'ensemble des établissements de cette branche, favorisant ainsi l'insertion professionnel et la mobilité professionnelles.

Voir la fiche RNCP du [TFP « ASC »](#).

Quels sont les avantages ?

Pour le titulaire

L'obtention de la certification vous permet d'enrichir votre CV avec une certification reconnue par la branche professionnelle et appréciée des recruteurs des entreprises du secteur concerné.

Selon votre profil et votre situation, elle vous permet de :

- ✓ Compléter votre parcours initial
- ✓ Apprendre un nouveau métier
- ✓ Vous insérer durablement dans l'emploi
- ✓ Renforcer vos compétences et votre qualification pour évoluer dans votre entreprise ou préparer une mobilité
- ✓ Renforcer votre employabilité

Pour les entreprises

Certification créée par des professionnels pour des professionnels.

En tant qu'entreprise, la certification permet de :

- ✓ Former efficacement à vos métiers et faciliter l'intégration d'un nouveau salarié, par exemple dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- ✓ Reconnaître et développer les compétences des salariés déjà en poste par l'obtention d'une qualification
- ✓ Dynamiser les parcours professionnels et accompagner la mobilité au sein de votre entreprise
- ✓ Anticiper l'évolution des métiers
- ✓ Fidéliser et motiver vos équipes, en valorisant leurs savoir-faire et en favorisant les évolutions de carrière

Pour les organismes de formation

Ajouter la certification à votre catalogue de formation représente plusieurs avantages :

- ✓ Enrichir votre offre commerciale
- ✓ Toucher plus de prospects en proposant une offre de formation sectorielle
- ✓ Diversifier votre modèle économique
- ✓ Être identifié comme un organisme de formation expert par les entreprises de la branche
- ✓ Elargir votre sourcing d'entreprises
- ✓ Bénéficier de la prise en charge des coûts de formation selon les modalités définies par la branche
- ✓ Répondre aux besoins de formation des entreprises, notamment sur les métiers à fort enjeu de recrutement
- ✓ Faire partie d'un réseau d'organismes de formation habilités par une branche

Pour former à la certification, vous devez au préalable être habilité à dispenser la formation par la branche qui a créé la certification. Rapprochez-vous de l'[ADEE](#), l'organisme certificateur de la branche de la Prévention et Sécurité.

Obligations réglementaires

Livre VI du Code de la sécurité intérieure

- ✓ Pas d'inscription au bulletin n°3 du casier judiciaire
- ✓ Justificatif d'un niveau de français B1 du CEORL
- ✓ Être titulaire d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans
- ✓ Autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS
- ✓ Être en possession d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS
- ✓ Être propriétaire de son chien

Quelles sont les missions de l'Agent de sécurité cynophile



Le titulaire du TFP « Agent de sécurité cynophile » doit être capable d'assurer les activités suivantes :

- ✓ Il veille à la santé physique et psychologique de son chien pour contribuer au bien-être de l'animal. Il l'entraîne également à l'obéissance et la sociabilité dans l'espace public et dans les transports en commun
- ✓ Il effectue des rondes de surveillance, à horaires variables ou non, pour prévenir des malveillances et des risques détectables tels que l'intrusion, le vandalisme ou l'incendie
- ✓ Il contrôle et surveille les sites et périmètres déterminés tels que parkings, entrepôts, chapiteaux et toutes autres zones dont il a la garde. Il veille à utiliser son chien de manière préventive et dissuasive
- ✓ Dans les situations à risques liées à ses missions, l'agent de sécurité cynophile répond de façon adaptée et en totale maîtrise de son chien pour garantir sa propre protection, notamment dans les cas de légitime défense
- ✓ Il réalise également des missions de détection en motivant son chien, en s'appuyant sur ses facultés sensorielles et en les analysant de manière à repérer des personnes ou objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes
- ✓ Il procède aux actions de sauvegarde adaptées et assure la continuité de la protection du site selon les consignes prédéterminées et/ou les instructions de la hiérarchie
- ✓ Il prévient ou fait prévenir les services compétents et/ou les personnes désignées pour faire cesser le trouble concerné

Quelles sont les compétences validées par le TFP ?



L'agent de sécurité cynophile doit être capable de maîtriser les compétences suivantes :

Liste des compétences	Modalités d'évaluation
C1 : Appliquer la réglementation en vigueur (dispositions du livre VI du CSI, du code pénal, du code de procédure pénale) en utilisant un chien pour réaliser les missions de surveillance et de gardiennage	QCU 30 questions; Mise en situation pratique.
C2 : Appliquer la réglementation en vigueur en identifiant les dispositions du code rural, et le rôle de la société centrale canine, et les conditions à remplir pour détenir un chien dans le cadre de son activité	QCU 30 questions; Mise en situation pratique.
C3 : Organiser le cadre de vie du chien en respectant les principes liés à son habitat, son alimentation son hygiène afin de garantir son bien-être animal	QCU 30 questions; Mise en situation pratique.
C4 : Réaliser les soins et actions de prévention de maladies articulaires, virales, bactériennes, notamment en effectuant les vaccins et rappels obligatoires afin de préserver la santé physique du chien	QCU 30 questions; Mise en situation pratique.
C5 : Réagir en cas d'urgences cynophiles, en prenant les mesures adéquates et en effectuant les gestes de premier secours pour éviter toute complication	QCU 30 questions; Mise en situation pratique.
C6 : Conduire le chien dans des environnements divers en présence de personnes et d'autres chiens, en utilisant la conduite au pied du chien muselé et sans laisse, en utilisant le matériel cynotechnique adapté afin de maîtriser son comportement dans toutes les situations	QCU 30 questions; Mise en situation pratique.
C7 : Réaliser des rondes de surveillance avec le chien, dans différents lieux et espaces (bâtiments, escaliers, parcours avec obstacles), en maintenant son obéissance aux différents commandements, de façon à former un binôme cynophile efficace.	QCU 30 questions; Mise en situation pratique.
C8 : Communiquer avec le chien, en le sollicitant et le motivant pendant les différentes missions et les activités ludiques afin de maintenir sa concentration et son attachement	QCU 30 questions; Mise en situation pratique.
C9 : En cas d'intrusion ou d'agression par un tiers non identifié de jour comme de nuit, faire intervenir le chien, en utilisant des techniques adaptées à la situation, en conservant le contrôle du chien pendant l'intervention, afin de garantir sa propre sécurité dans le respect de la législation liée à la légitime défense	QCU 30 questions; Mise en situation pratique.
C10 : Effectuer des missions de détection et de recherche de personnes et d'objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes, dans le cadre d'une ronde ou d'un pistage, en utilisant les qualités naturelles du chien, en observant et en interprétant ses réactions, tout en le maîtrisant, de façon à repérer des risques éventuels	QCU 30 questions; Mise en situation pratique.

C11 : A la suite de l'intervention, rédiger le compte rendu d'intervention sur le cahier de suivi, en indiquant les actions de sauvegarde mises en place visant à assurer la continuité de la protection du suite, afin d'informer sa hiérarchie

QCU 30
questions;
Mise en situation
pratique.

A noter : l'ensemble des blocs doivent être acquis pour obtenir la certification

Quels sont les emplois accessibles ?

Le titulaire du TFP « Agent de sécurité cynophile » peut accéder aux emplois suivants :

- ✓ Agent de sécurité cynophile
- ✓ Agent cynophile de sécurité
- ✓ Agent cynophile
- ✓ Equipier maître-chien
- ✓ Agent conducteur de chien de défense
- ✓ Conducteur canin
- ✓ Maître-chien
- ✓ Maître-chien de sécurité

Comment obtenir et financer le TFP ?

La certification est accessible via un parcours de formation dispensé dans le respect du référentiel prévu par la Branche professionnelle.

2 voies d'accès sont possibles :

La formation

Le parcours de formation obligatoire peut se réaliser via :

- ✓ Une action de formation financée par l'entreprise (prise en charge AKTO possible) ou le salarié via son [compte personnel de formation](#)
- ✓ Un [contrat de professionnalisation](#), avec l'accompagnement d'un tuteur
- ✓ Un [contrat d'apprentissage](#), avec l'accompagnement d'un maître d'apprentissage

La validation des Acquis de l'Expérience VAE

La modalité d'évaluation et les règles de validation des compétences se réaliseront via un entretien réalisé avec le jury du Titre à Finalité Professionnelle à partir du livret 2 complété au préalable par le candidat.

L'attribution de la certification se fait après la validation totale de toutes les compétences.

AKTO peut prendre en charge tout ou partie de la formation. [Consultez les règles de prise en charge de la branche de la Prévention et sécurité.](#)

Quels sont les organismes de formation et d'évaluation habilités ?

[Consulter la liste des organismes de formation habilités par la branche.](#)

Qui contacter pour aller plus loin ?

Vous êtes une entreprise

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez mettre en œuvre le TFP « ASC » ? [Contactez votre conseiller AKTO.](#)

Vous êtes un organisme de formation

Vous êtes un organisme de formation et vous souhaitez vous faire habilitier par la branche pour dispenser la formation ? Rapprochez-vous de l'[ADEF](#), l'organisme certificateur de la branche de la Prévention et sécurité.

Vous êtes un salarié

Vous êtes salarié et vous souhaitez valider le TFP « ASC » ? Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de [l'opérateur en évolution professionnelle de votre région](#).